



---

# Assemblée générale des parents

Année scolaire 2021-2022

Réunion tenue le mardi 21 septembre 2021,  
à 19h00, à la bibliothèque

---

**Présences :** Jean-François Goupil, Véronique Imbeault, Julie Bourassa, Nadine Poulin, Hedy Kaffel, Dany Caron, Isabelle Lachance, Anne Beaulieu, Séverine Tacquenièrre, Philippe Millette

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2020.
4. Rapport annuel du conseil d'établissement 2020-2021.
5. Information sur le conseil d'établissement.
6. Élection des parents au conseil d'établissement.
7. Comité de parents du Centre de service - élection d'un représentant et d'un substitut.
8. Organisme de participation des parents.
9. Information sur la représentation des parents au comité consultatif des services des élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).
10. Questions diverses.
11. Levée de l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

La rencontre débute à 19h05.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Proposé par Séverine Tacquenièrre, appuyée par Hedy Kaffel.

**Adopté à l'unanimité  
CÉ 030-21-22-001**

**3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2020.**

Il est proposé par Véronique Imbeault, appuyée par Hedy Kaffel, que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité  
CÉ 030-21-22-002**

**4. Rapport annuel du conseil d'établissement 2020-2021.**

Véronique Imbeault fait la lecture du bilan annuel qui résume les sujets discutés lors des rencontres de l'année. Elle précise, entre autres, la consultation des élèves en lien avec le code vestimentaire, la créativité de la PAL pour la création d'évènements spéciaux malgré les limites dues au confinement.

Jean-François Goupil précise que la loi 40 ne permettra plus le transfert du solde budgétaire du CÉ vers d'autres activités tel que fait par les années passées. Les dépenses admissibles sont : frais de garde, frais de déplacement et frais de formation.

Il est proposé par Véronique Imbeault, appuyée par Séverine Tacquenièrre, que le rapport annuel soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité  
CÉ 030-21-22-003**

**5. Information sur le conseil d'établissement.**

Jean-François Goupil mentionne les grandes lignes du Conseil d'établissement, dont :

- Minimum de 5 rencontres par année, le mardi à 19h.
- Mandats des parents de deux ans. Exceptionnellement, cette année, il y aura un mandat d'une année.
- Une formation présentée sous forme de capsules est exigée.

**6. Élection des parents au conseil d'établissement.**

Pour l'année 2021-2022, 4 mandats de deux ans et 1 mandat d'un an doivent être comblés.

Séverine Tacquenièrre, Véronique Imbeault, Isabelle Lachance et Dany Caron se présentent pour des mandats de 2 ans. Julie Bourassa se présente pour le mandat d'un an.

Philippe Millette accepte le poste de représentant de la communauté suite à la proposition de Véronique Imbeault.

Les membres se présentent à tour de rôle.

**Adopté à l'unanimité**

**CÉ 030-21-22-004**

**7. Comité de parents du Centre de service - élection d'un représentant et d'un substitut.**

Véronique Imbeault décrit brièvement le rôle de ce comité en précisant qu'il s'agit d'un comité consultatif. Il est, somme toute, la voix de l'école au Centre de service.

Mathieu Barbeau était le représentant l'année dernière. Étant donné son absence à l'assemblée générale, le sujet est reporté à la prochaine rencontre du CÉ. Par contre, Hedy Kaffel se propose comme substitut.

**8. Organisme de participation des parents.**

Traditionnellement, à la PAL, cet organisme est inexistant. La Fondation de la PAL remplit cette fonction.

**9. Information sur la représentation des parents au comité consultatif des services des élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).**

Jean-François précise que ce comité donne une voix aux parents d'enfants EHDA. Il permet à ceux-ci de faire entendre leurs besoins. Il mentionne qu'il y a 4 rencontres par année.

Pour la prochaine année scolaire, la PAL recevra les groupes d'adaptation scolaire en provenance de l'école secondaire de Rochebelle, qui elle, rencontre une forte croissance en francisation. Cette clientèle représente environ de 50 à 60 élèves HDAA.

**10. Questions diverses.**

Le 19 octobre à 19h est la date proposée et acceptée de tous pour la prochaine rencontre du Conseil d'établissement. Jusqu'à nouvel ordre, les rencontres se feront en présentiel.

**11. Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Séverine Tacquenièrre, appuyée par Julie Bourassa, que l'assemblée soit levée. Il est 19h 55.



Véronique Imbeault,  
Présidente



Jean-François Goupil,  
Directeur par intérim

